

COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL EXERCICE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 533-22 I. du Code Monétaire et Financier, ADBIO PARTNERS établit annuellement un compte rendu sur la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial.

Ce rapport comporte :

1. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés,
2. Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants,
3. Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote,
4. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société,
5. S'il y a lieu, les cas pour lesquels ADBIO PARTNERS aurait estimé ne pas pouvoir se conformer aux principes figurant dans sa politique d'engagement actionnarial, ainsi que les cas de conflit d'intérêts qu'elle aurait été amenée à traiter lors des votes.

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA MANIERE DONT LES DROITS DE VOTE ONT ETE EXERCES

La société de gestion ADBIO PARTNERS a pour principes :

- d'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables,
- de veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires,
- de veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Dans le respect de ces principes, au cours de l'exercice 2022, ADBIO PARTNERS a examiné au cas par cas les résolutions soumises au vote et notamment :

- 1) Les décisions entraînant une modification des statuts,
- 2) Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- 3) L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- 4) La nomination et la révocation d'organes sociaux,
- 5) Les conventions réglementées,
- 6) La désignation des contrôleurs légaux des comptes,
- 7) Tout autre type de résolution spécifique que la Société de Gestion souhaite identifier
- 8) Divers (Pouvoirs pour formalités)

Au cours de l'exercice 2022, ADBIO PARTNERS a participé à l'ensemble des Assemblées Générales des participations détenues en portefeuille : soit 39 Assemblées Générales sur les 39 Assemblées Générales auxquelles elle a été conviée, représentant un taux de participation de 100%.

ADBIO PARTNERS

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP- 16000008
SAS au capital de 200 000 € - RCS 814 881 520
TVA intracommunautaire : FR 35 814 881 520
Siège Social : 4 rue Thénard – 75005 PARIS

Sur ces 39 Assemblées Générales, 21 se sont tenues en France et 18 hors de France.

Sur ces 39 Assemblées Générales, 24 ont été des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) ou des Décisions Unanimes des Associés (DUA), 10 des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) et 5 des Assemblées Générales Mixtes (AGM).

2. ORIENTATION DES VOTES EXPRIMES DURANT LES ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'exercice 2022, 244 résolutions ont été proposées au vote. ADBIO PARTNERS s'est prononcée sur les 244 résolutions : elle a voté oui à 234 résolutions et a voté non à 10 résolutions.

	Nombre de résolutions	Vote favorable	Vote défavorable	Abstention
Les décisions entraînant une modification des statuts (AGE)	7	7		
Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital	63	59	4	
L'approbation des comptes et affectation du résultat	40	39	1	
La nomination et révocation d'organes sociaux	21	21		
Les conventions réglementées	8	8		
Désignation des contrôleurs légaux de comptes	2	2		
Tout autre type de résolution spécifique que la société de Gestion souhaite identifier	8	8		
Divers (Pouvoirs en vue des formalités)	95	91	4	
Total	244	235	9	
En %		96,31%	3,69%	0,00%

3. EXPLICATION DES CHOIX EFFECTUES SUR LES VOTES LES PLUS IMPORTANTS

ADBIO PARTNERS a voté non à toutes les augmentations de capital réservées aux salariés ainsi qu'aux résolutions relatives aux délégations de pouvoir en de vue de procéder à ces augmentations de capital réservée aux salariés.

4. INFORMATIONS SUR LE RECOURS EVENTUEL A DES SERVICES RENDUS PAR DES CONSEILLERS EN VOTE

Au cours de l'exercice 2022, ADBIO PARTNERS n'a pas eu recours à des services rendus par des conseillers en vote.

5. CAS POUR LESQUELS ADBIO PARTNERS AURAIT ESTIME NE PAS POUVOIR SE CONFORMER AUX PRINCIPES FIGURANT DANS SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AINSI QUE LES CAS DE CONFLIT D'INTERETS QU'ELLE AURAIT ETE AMENEE A TRAITER LORS DES VOTES

Au cours de l'exercice 2022, ADBIO PARTNERS a toujours pu se conformer aux principes de sa politique d'engagement actionnarial.

Au cours de l'exercice 2022, ADBIO PARTNERS n'a pas détecté de conflits d'intérêts potentiels dans le cadre de l'exercice des droits de vote.

ADBIO PARTNERS

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP- 16000008

SAS au capital de 200 000 € - RCS 814 881 520

TVA intracommunautaire : FR 35 814 881 520

Siège Social : 4 rue Thénard – 75005 PARIS